



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question au Gouvernement n° 68

Texte de la question

RETRAITES

M. le président. La parole est à Mme Martine Lignières-Cassou, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Martine Lignières-Cassou. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.

M. Patrick Roy. Et de la grève !

Mme Martine Lignières-Cassou. Comme l'ont rappelé un certain nombre de mes collègues, aujourd'hui a lieu la journée mondiale du refus de la misère. Or une nouvelle forme de pauvreté apparaît, celle qui touche les personnes âgées. Sur 13 millions de retraités, un million vivent en dessous du seuil de pauvreté. Une grande majorité sont des femmes : elles représentent plus de 60 % des bénéficiaires du minimum vieillesse. Elles touchent en moyenne une retraite inférieure de 600 euros par mois à celle des hommes.

Hier, vous avez affirmé, monsieur le ministre, que la réforme des retraites de 2003 garantit le pouvoir d'achat des retraités. Mais qui peut y croire ? Nous recevons tous, dans nos permanences, des retraités confrontés à la hausse des dépenses de santé, à celle des cotisations complémentaires de santé, des dépenses d'énergie, des dépenses alimentaires, du reste à charge pour le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement.

Loin d'avoir garanti le pouvoir d'achat des retraités comme vous le prétendez, la réforme de 2003 a aggravé les conditions de vie de nombre d'entre eux, à commencer par les veuves. Vous parlez souvent de l'augmentation du taux de la pension de réversion, mais c'est vous qui avez aggravé la situation de nombre de veuves en transformant cette pension, qui était un droit, en une simple allocation différentielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) Et ce n'est pas l'alignement à marche forcée des régimes spéciaux de retraite qui permettra de revaloriser les petites pensions.

Le projet de loi de finances prévoit une augmentation du pouvoir d'achat des retraités en 2008 de 1,1 %. Or nous savons que l'inflation sera au minimum de 1,6 %. Quels efforts concrets allez-vous faire en 2008 pour revaloriser les retraites, à commencer par les plus faibles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.

M. Pascal Terrasse. Des actes !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité*. Hier, madame la députée, j'ai répondu à une question posée par Jean-Pierre Soisson. Je vais vous redire exactement la même chose. ("*Non !*" *sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. Patrick Roy. Nous voulons une vraie réponse !

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Au-delà des mots que je peux prononcer, il y a ce qui est marqué noir sur blanc dans la loi de 2003. Par le passé, le pouvoir d'achat n'a jamais été garanti pour les retraités. Aujourd'hui, il l'est. Pourquoi ne dites-vous pas que l'an dernier, l'augmentation des pensions a été supérieure à l'inflation ?

M. Pascal Terrasse. À cause de vous, elles vont baisser cette année !

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Pourquoi ne dites-vous pas ce que j'ai dit hier à Jean-Pierre Soisson : ce n'est pas seulement le Gouvernement, mais aussi les partenaires sociaux qui, fin

novembre ou début janvier, diront si, oui ou non, le pouvoir d'achat est préservé ? Si tel n'est pas le cas, nous augmenterons les pensions.

M. Pascal Terrasse. Quand ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Pas dans un an, mais au moment du rendez-vous des retraites, avant la fin du premier semestre 2008. Nous veillerons à ce que le compte y soit.

M. Pascal Terrasse. Après les municipales ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Pourquoi n'interrogez-vous pas l'association qui s'occupe des veuves, la FAVEC ? Elle vous dira que nous avons trouvé, à la fin de l'année 2004, une solution pour qu'aucune veuve n'y perde en termes de pouvoir d'achat.

M. Alain Vidalies. C'est faux !

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Contrairement à vous, nous ne nous contenterons pas de simples mots (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*) : avant la fin du premier semestre 2008, nous allons augmenter le minimum vieillesse, ainsi que le taux de la pension de réversion, conformément à l'engagement du Président de la République. Voilà la réalité.

M. Jean Glavany. Assez de boniments !

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Et nous verrons si vous aurez le courage de voter avec la majorité ces dispositions. Concernant le pouvoir d'achat, les grands discours, cela va bien un moment, mais les Français attendent de leurs responsables politiques qu'ils passent aux travaux pratiques et se confrontent aux réalités !

M. Pascal Terrasse. Les pensions ne font que baisser !

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Oui, nous engageons l'ensemble des réformes, en particulier celle des retraites. Ceux qui s'y sont déjà attelés, en 1993 et en 2003, appartenaient à cette majorité. Vous, vous n'avez jamais rien fait, parce ce qu'il vous manque, c'est le courage politique ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 68

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 octobre 2007